



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 10 novembre 2023

DELIBERATION N°2023/47

Extrait de la réunion du 10 novembre 2023 à 9h00, organisée à L'ADHL à Nîmes.

CONVENTIONS FSE +

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 2 votants
M. Christian BASTID, Mme Maryse GIANNACCINI,

Pour le Collège des membres associés : 2 votants
M. Marc LARROQUE, Mme Sylvie NICOLLE

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 0 votant

PROCURATIONS

M. Vincent BOUGET donne procuration à M. Christian BASTID
M. Rémi NICOLAS donne procuration à M. Marc LARROQUE
Mme Laurence BARDUCA FAUQUET donne procuration à Mme Sylvie NICOLLE
M. Christophe SERRE donne procuration à M. Christian BASTID

ABSENTS EXCUSES

M. Philippe RIBOT, M. Denis BOUAD, Mme Amal COUVREUR, M. Julien PLANTIER,
Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT, M. Christophe SERRE, M. Vincent BOUGET,
M. Remi NICOLAS, Mme Laurence BARDUCA-FAUQUET

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable, Mme Christine MAZIERE.
Excusé : Inspecteur des Finances Publiques M. Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Mme Magali MONTICELLI, M. Nicolas JEANNET, M. Jean Paul RIVIERE (Excusé), Mme Baya DJAHNIT (Excusée), Mme Sindy PARGUEL, Mme Anne FAYARD, Mme DUMETIER Nathalie

- VU le règlement (UE) n°2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds Social Européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n°1296/2013,
- VU le règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces fonds et au Fonds "Asile, migration et intégration", au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas,
- VU le Programme Opérationnel National du Fonds social européen plus (FSE+) 2021-2027 déposé auprès de la Commission européenne le 17 mars 2022,
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3211-1,
- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,
- VU l'article L.1612-11 du code général des collectivités territoriales,
- VU la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant la mise en œuvre du droit au logement, dite loi Besson,
- VU la délibération n°115 du Commission permanente du Département en date du 24 juin 2022 relative à la demande du Conseil départemental du Gard d'assurer la gestion déléguée du programme opérationnel national FSE+ 2021-2027 sous la forme d'une subvention globale de crédits FSE+ et en qualité d'organisme intermédiaire unique,
- VU la délibération n°4 du Conseil Départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,
- VU la délibération n°1 du 4 janvier 2023 de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement relative à l'installation du Conseil d'administration de l'agence Départementale de l'Habitat et du Logement et l'élection de son Président,
- VU les statuts de l'Agence, notamment l'article 3 définissant son objet, ses missions et moyens.
- VU la note de synthèse envoyée aux membres du conseil d'administration,
- VU les pièces du dossier

Considérant qu'au titre des Fonds européens un nouveau programme FSE +, piloté par le Département, prévoit une intervention financière pour des opérations d'accompagnement social en lien avec le logement,

Considérant que dans ce cadre, l'ADHL a candidaté au titre de l'appel à projet lancé par le Département en juin 2023 pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 pour 6 opérations relevant de l'accompagnement social. Il s'agit de :

- Loc'adapt sénior pour 15 519 €
- Loc'adapt 30 pour 20 426 € de subvention
- Service Local d'Intervention sur la Maitrise des Energies (SLIME) pour 51 645 €
- Aller vers Incurie pour 42 707 €
- Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) pour 44 667 €
- Equipe Mobile Prevention des Expulsions (EMPEX) pour 14 447 €

Considérant que par délibération en date du 13 octobre 2023 le département a validé l'ensemble de ces subventions pour lesquelles des conventions d'attribution doivent être signées.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer au nom et pour le compte de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement l'ensemble de ces conventions, correspondant à la convention type présentée en annexe 6.

Les crédits seront inscrits en recettes sur la ligne 74718.

Sans obligation de quòrum (2^{ième} convocation)

Résultat du vote : 8 voix POUR

VOTE A L'UNANIMITE, adopté

ARTICLE 2 :

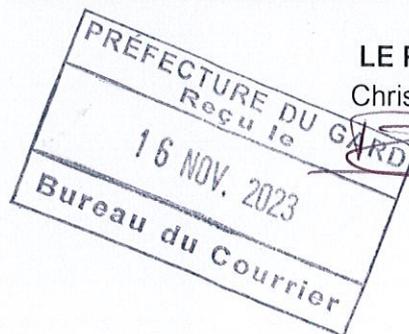
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXES :

Convention Type FSE +

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Christian BASTID



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le :
- l'affichage le :
- la transmission au représentant de l'Etat le :

